



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>

Paris, le 13 février 2017

Communiqué de presse

Un viol est un viol.

Justice pour Théo, Stop aux violences policières !

Nul n'est violé « par accident » : Théo, âgé de 22 ans, a bien été violé au sens de l'article 222-23 du Code Pénal, à Aulnay-sous-bois, le 2 février 2017 par au moins un policier, avec ou sans la complicité d'autres, nonobstant la présomption d'innocence. Le fait que ce viol soit commis par des représentants des forces de l'ordre est une circonstance aggravante. Le SNPES-PJJ/FSU exige que la qualification des faits reprochés aux policiers ne soit pas minorée.

En effet, une fois de plus dans cette affaire, comme dans celle d'Adama Traoré, le Parquet et les services de police cachent et/ou minimisent les éléments de vérité tangibles, ce qui ne peut qu'attiser le sentiment d'injustice, de colère et d'indignation, dont celui de la jeunesse des quartiers populaires, victime quotidiennement et dans l'indifférence générale des contrôles au faciès à répétition, des humiliations et parfois, de violences policières. Ces sentiments sont compréhensibles alors que les réponses judiciaires ne sont visiblement pas les mêmes pour tous et toutes, ce qui vient confirmer l'existence d'une justice de classe.

Sur ce point, le SNPES-PJJ/FSU condamne toute répression excessive et expéditive à l'égard des personnes manifestant leur soutien aux victimes de violences policières et le recours aux tirs à balles réelles qui semble avoir été utilisé lors du rassemblement spontané du 11 février 2017 à Bobigny.

Le SNPES-PJJ/FSU dénonce l'augmentation croissante des pouvoirs de police, ainsi que le maintien de l'état d'urgence instauré suite aux attentats du 13 novembre 2015. Il affirme qu'avec la militarisation de l'espace public, ce contexte entraîne des risques accrus de bavures et d'interventions disproportionnées de la police, les jeunes « des quartiers » en étant les premières victimes.

Le projet de loi « Sécurité Publique » prévoit pour les majeurs, comme pour les mineurs, le doublement de la peine encourue en cas d'outrage à personnes dépositaires de l'autorité publique (les policiers et les gendarmes) pour l'aligner sur celle prévue pour les magistrats. Il en va de même pour le délit de rébellion et de refus d'obtempérer. Ceci vient aggraver la situation pénale des adolescent.e.s poursuivi.e.s sous ce chef d'inculpation. En contrepartie, rien n'est prévu pour prendre en considération leur parole et faciliter la dénonciation de ce qu'il.elle.s subissent au quotidien.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle à participer à toutes les initiatives, actions, manifestations de soutien à Théo et aux victimes de violences policières, notamment à celle qui aura lieu le 19 mars 2017 à Paris, pour la Justice et la Dignité, contre le racisme et les violences policières.

